

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

RÈGLES DU CHAMPIONNAT

INTERPRÈTE DES ARTS DE LA PERFORMANCE - SPORTS



F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Indice

1. Règles et règlement généraux	page 04
1.1. Champ d'application	page 04
1.2. Défilé d'ouverture du championnat	page 04
1.3. Domaines de concurrence	page 05
1.3.1. DISCIPLINE Et DIVISION	page 05
1.3.2. Genre	page 06
1.3.3 Groupes d' âges	page 06
3.4. Niveaux	page 07
1.3.5. Classes Spécial	page 07
1.3.6. CLASSE P (PROFESSIONNELLE)	page 08
1.4. Costumes/accessoires de scènes/ décor de scènes	page 08
1.5 Système de jugement	page 08
1.5.1. Système de jugement relatif (fondé sur la comparaison)	page 09
1.5.2. Système de notation (à points)	page 09
1.6. Musique: format et duré (temps d'exécution)	page 10
1.7. Directive et performance	page 11
1.8. Tours de compétition	page 11
1.9. Prix	page 12
1.10 Équipe nationale des artistes	page 13
1.10. Changement où passage de niveaux	page 14

2. aspects techniques	page 15
2.1. Saison sportive	page 15
2.2. Règles de conduites	page 16
2.2.1. Dignité	page 16
2.2.2. Egalité	page 16
2.2.3. Respect	page 16
2.2.4. Comportement agressif	page 16
2.3. Affiliation et adhésion	page 17
2.3.1. Adhesion	page 17
2.3.2. Exigences	page 17
2.3.3. Rôles techniques	page 17
2.3.4. Artistes/Athletes	page 19
2.3.5. Inscription et frais pour la compétition de championnat	page 20
2.4. Clauses-de-non-responsabilité	page 20
2.5. Avertissement de l'organisateur	page 21
2.6. Reclamations	page 21
2.7. Résultat du championnat	page 21
3. Championnat continental	page 21
4. Championnat Mondial	page 22

1. RÈGLES ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 CHAMPS D'APPLICATION

Le Championnat de l'Interprète des Arts Scéniques-Sportifs est organisé par la F.I.P.A.S.S. (Fédération Internationale des Interprètes des Arts Scéniques-Sportifs), en collaboration avec C.S.A.In. (« Centres sportifs corporatifs et industriels »), organisme de promotion du sport, faisant partie du CONI (« Comité National Olympique Italien ») et membre reconnu de l'EFCS - FÉDÉRATION EUROPÉENNE DU SPORT D'ENTREPRISE (organisation qui unit les nations et fédérations européennes pour le sport et la gestion des relations internationales européennes), et par WFCS-WORLD FEDERATION FOR COMPANY SPORT, qui gère les relations entre les fédérations de tous les continents.

Les règles et règlements du championnat s'appliquent aux **Championnats de micro-zone, de macro-zone, nationaux, continentaux et mondiaux.**

Les compétitions sont régies selon les caractéristiques athlétiques/artistiques/sportives de la **MÉTHODE P.A.S.S.***

*La MÉTHODE P.A.S.S est une méthode d'étude intégrative pour les arts de la scène, créée pour démontrer que les artistes ont une approche athlétique pendant leurs phases d'étude et de formation. Ce parcours sportif ciblé, qui fonde la propriété pédagogique de la MÉTHODE PASS, fait appel à des compétences pluridisciplinaires et interdisciplinaires, caractéristiques préalables au métier d'interprète, pour atteindre plus rapidement et professionnellement ses objectifs, en considérant l'artiste comme un véritable athlète.

1.2 DÉFILÉ D'OUVERTURE DU CHAMPIONNAT

Chaque compétition comprend un défilé en présence de tous les artistes-athlètes et des présidents territoriaux où de leurs délégués.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

1.3. FILIÈRES COMPÉTITIVES

1.3.1. Secteurs (Divisions et Disciplines)

Les neuf secteurs (divisions/disciplines) de compétition sont:

- **INTERPRÈTE DE CHANT**

L'artiste / athlète qui démontre une capacité et une présence scénique typique d'un interprète, mais avec une capacité technique strictement liée à la section "CHANT";

- **INTERPRÈTE DE DANSE**

L'artiste/athlète qui démontre une capacité et une présence scénique typique d'un interprète, mais avec une capacité technique strictement liée à la section "DANSE";

- **INTERPRÈTE DE MUSIQUE**

L'artiste - athlète démontre les capacités et la présence scénique d'un performeur ayant des capacités techniques strictement liées à la CAPACITÉ DE JOUER UN OU PLUSIEURS INSTRUMENTS DE MUSIQUE

- **INTERPRÈTE DE THÉÂTRE**

L'artiste - athlète démontre les capacités et la présence scénique d'un performeur avec des capacités techniques strictement liées à la RÉCITATION

- **INTERPRÈTE D'ARTS DE CIRQUE ET D'ACROBATIE**

L'artiste/athlète qui démontre une capacité et une présence scénique typique d'un interprète, mais avec une capacité technique strictement liée aux sections suivantes: clownerie, jonglerie, acrobatie, disciplines aériennes, gymnastique, illusionnisme...

- **INTERPRÈTE COMPLET**

L'artiste / athlète qui démontre une capacité technique et interprétative dans au moins deux matières des arts de la scène, dans la même performance; Chaque discipline présentée doit occuper au moins 30% du temps total disponible.

- **DUO**

Composé de 2 artistes/athlètes. La performance peut se concentrer sur une ou plusieurs disciplines, également réparties entre les artistes/athlètes.

- **PETIT Groupe**

Composé d'un minimum de 3 artistes/athlètes, jusqu'à un maximum de 5 ; Le spectacle peut porter sur une ou plusieurs disciplines, voire réparties entre les artistes (ex: deux danse, un récite et deux chantent, etc...).

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

- **GRAND Groupe**

Composé d'un minimum de 6 artistes/athlètes et plus ;

Le spectacle peut porter sur une ou plusieurs disciplines, voire réparties entre les artistes (ex: deux danses, un récite et deux chants, etc...).

1.3.2. GENRE

- Homme
- Femme
- Mixte: pour duos et les groupes

1.3.3. GROUPES D'ÂGE (CATÉGORIES)

Répartition en quatre groupes d'âge pour les solos:

- 6/11 ans
- 12/15 ans
- 16/18 ans
- 19/34 ans
- Plus de 35 ans

- **Tre fasce d'età per Duo, Petit Groupe, Grand Groupe:**

- Moins de 15 ans
- 16/34 ans
- Plus de 35 ans

* Comment la tranche d'âge est calculée pour Duo et Groupes :

La tranche d'âge (catégorie) est calculée en fonction de l'âge moyen de tous les participants.

Ex: artiste / athlète 1 - 15 ans

artiste / athlète 2 - 13 ans

artiste / athlète 3 - 8 ans

artiste / athlète 4 - 20 ans

artiste / athlète 5 - 12 ans

artiste / athlète 6 - 12 ans

Nombre total d'années = 80 > Divisé par le nombre d'artistes - athlètes 6 = 13,3

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

L'ÂGE MOYEN EST DE 13/3 ANS, DONC LA COMPAGNIE TOMBERA DANS LA TRANCHE D'ÂGE (CATÉGORIE) GRAND Groupe MOINS DE 15 ANS.

NB1 : SI L'ÂGE MOYEN AVAIT ÉTÉ SUPÉRIEUR À 15 ANS, LA MARQUE D'ÂGE CORRECTE (CATÉGORIE) AURAIT ÉTÉ **GRAND Groupe - PLUS DE 15 ANS**

NB2 : IL FAUT CALCULER L'ÂGE MOYEN EN CONSIDÉRANT L'ANNÉE DE NAISSANCE C'EST-À-DIRE: Même si nous sommes en juillet et que Mario Rossi aura 15 ans en décembre, son âge est calculé en tenant compte de l'année en cours et de l'année de sa naissance, il est donc considéré comme âgé de 15 ans

1.3.4. NIVEAUX (CLASSES)

- **Solos**

CLASSE C (Débutants)

CLASSE B (Intermédiaire)

CLASSE A (Avancé)

- **Duos et Groupe**

CLASSE C (Débutants)

CLASSE B (Intermédiaire)

CLASSE A (Avancé)

- Pour les artistes/athlètes participant pour la première fois au Championnat, l'enseignant/entraîneur ou les artistes/athlètes eux-mêmes, s'inscriront (niveau C-B-A), en fonction de leurs capacités.
- Le jury **se** réserve le droit de confirmer, modifier et/ou attribuer le niveau de l'artiste/athlète.
- L'attribution du niveau du duo ou de l'entreprise est établie par le niveau moyen de tous les éléments qui le composent.

La structure en duo, petit groupe et grand groupe peut être modifier comme suit:

- Suppression des composants à hauteur de 50% maximum
- ajout de composants (le duo doit rester composé de deux éléments) et le petit groupe doit être composé d'un minimum de 3 et d'un maximum de 5 membres. Ces modifications peuvent être apportées d'une phase à l'autre (Micro zone, Macro zone, demi-finale et finale).

Un groupe d'artistes/athlètes à qui un niveau a été distribué ne sera pas autorisé à concourir à un niveau autre que celui qui lui a été attribué au sein du même groupe .

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Toutefois certains éléments peuvent être intégrés à d'autres groupes ayant des structures différentes.

Il convient de distinguer les duos, les petits groupes et les grands groupes les uns des autres dans la mesure de 50% des composants.

1.3.5. - Classe S (Spéciale)

- Les artistes/athlètes handicapés appartenant à la classe (S spécial) peuvent également s'inscrire au championnat ainsi que les artistes/athlètes handicapés qui appartiendront à la classe S (spécial).

Répartition par groupe âge;

- Moins de 12
- Plus de 13

1.3.6. Classe P (Professionnel)

Les artistes/athlètes ayant une ou plusieurs exigences peuvent s'inscrire au championnat en classe P (professionnel) sans distinction de niveau: CV artistique et/ou diplôme/grade dans les disciplines artistiques et du spectacle et/ou diplôme académique du conservatoire qui sera évalué par le comité d'admissibilité.

RÉPARTITION PAR GROUPE ÂGE:

- 19/34 ans
- Plus de 35 ans

1.4. COSTUMES / ACCESSOIRES DE SCÈNE / DÉCORATIONS DE SCÈNE

Il est obligatoire pour tous les artistes/athlètes de porter des costumes et des maquillages qui respectent l'éthique sociale et qui ne heurtent pas les sensibilités de la culture tierce.

Il est interdit d'utiliser des objets tels que des paillettes, des confettis, des liquides etc... qui laissent des résidus à la surface de la scène, car ils peuvent gêner le bon déroulement de la représentation suivante.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Si le décor scénique est indispensable à la représentation, ne peut prendre plus de 30 secondes à se mettre en place. Tous les accessoires doivent être montés et retirés à la fin de la représentation par les artistes - les athlètes eux-mêmes, laissant la scène absolument claire et propre.

En cas de non-respect de ces règles, le Directeur de Compétition invitera les artistes/athlètes à adapter leurs costumes et/ou accessoires afin de se conformer au règlement.

Si les artistes /athlètes refusent de se conformer au règlement, ils seront pénalisés ou exclus de la compétition.

1. SYSTÈMES DE JUGEMENT

Les systèmes d'évaluation utilisés par les jury du concours sont :

- Système de notation relative (basé sur la comparaison)
- Système de notation par points (basée sur des points)

1.5.1. SYSTÈME DE NOTATION COMPARATIVE (BASÉ SUR LA COMPARAISON)

Ce système sélectionne les meilleurs artistes/athlètes à l'aide d'une comparaison directe.

Selon les étapes de la compétition, il existe deux types de format :

- **CARTE DE SÉLECTION**

Les jury indiquent qui passera à l'étape suivante du concours

- **CARTE FINALE**

Chaque jury indique son propre classement de performance

1.5.2. SYSTÈME DE NOTATION AVEC ÉVALUATION (BASÉ SUR LES POINTS)

Des points sont attribués pour chaque performance en tenant compte des éléments suivants:

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

- Technique
- Interprétation
- Présence sur scène

La performance de l'artiste - athlète est évaluée sur une échelle allant de 5 à 10, y compris les nombres décimaux.

NB: Dans le cas où la performance n'est pas éligible pour passer à l'étape suivante, les jurys attribueront un "N.C." (NON CLASSÉS)

En cas d'ex aequo, le meilleur classement sera attribué à celui qui aura la meilleure appréciation technique; si celle-ci est la même, la meilleure interprétation et enfin la présence scénique seront envisagées.

Si, compte tenu de ce qui précède, l'égalité persiste, le directeur du concours peut déclarer le vainqueur ou, à défaut, laisser la décision de déclarer le vainqueur au président du jury.

Pendant les compétitions, les cartes de pointage électroniques peuvent être utilisées à l'aide de tablettes ou de téléphones.

NB : Pour des raisons techniques ou organisationnelles, les modalités d'évaluation pourront être modifiées par le directeur de compétition en cours de compétition.

1.6 MUSIQUE: FORMAT ET DURÉE (TEMPS D'EXÉCUTION DE LA PERFORMANCE)

Toutes les pistes audio doivent être fournies à l'organisateur du concours dans le format demandé et dans les délais stipulés. Le non-respect du délai peut être un motif de disqualification. La piste audio doit être au format MP3 ou WAVE uniquement et le nom du fichier doit être intitulé comme suit :

❏ **SECTEUR** (Division ou Discipline) - **(Nom et prénom pour les solos ou Titre de la prestation pour les Compagnies et Duos)** - **GENRE** - **GROUPE D'ÂGE** (Catégorie) – **NIVEAU** (Classe)

Exemple de nom de fichier MP3 ou WAVE :

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

- > INTERPRÈTE COMPLET – MARIO ROSSI - M - 12/15 ANS - NIVEAU C
 > COMPAGNIA GRANDE - FANTÔME DE L'OPÉRA - PLUS DE 15 ANS - NIVEAU B

Avant le début de la performance, un représentant de la compagnie ou un représentant de l'artiste/athlète doit être présent dans la salle de contrôle pour la bonne exécution de la performance.

LE TEMPS AUTORISÉ EST LE SUIVANT:

- 2 minutes pour **I'INTERPRÈTE DE CHANT**
- 2 minutes pour **I'INTERPRÈTE DE DANSE**
- 2 minutes pour **I'INTERPRÈTE DE MUSIQUE**
- 2,30 minutes pour **I'INTERPRÈTE DE THÉÂTRE**
- 2,45 minutes pour **INTERPRÈTE D'ARTS CIRCENSES ET ACROBATIQUES**
- 2,30 minutes pour **INTERPRÈTE COMPLET**
- 3,15 minutes pour **DUO**
- 3.30 minutes pour la **PETIT Groupe**
- 5 minutes pour la **GRAND Groupe**

Divisions/Discipline	Le temps autorisé
I'INTERPRÈTE DE CHANT	2 minutes (2:00)
I'INTERPRÈTE DE DANSE	2 minutes (2:00)
I'INTERPRÈTE DE MUSIQUE	2 minutes (2:00)
I'INTERPRÈTE DE THÉÂTRE	2 minutes - 30 sec (2:30)
L'INTERPRÈTE D'ARTS CIRCENSES ET ACROBATIQUES	2 minutes - 45 sec (2:45)
L'INTERPRÈTE COMPLET	2 minutes - 30 sec (2:30)
DUO	3 minutes - 15 sec (3:15)
PETIT Groupe	3 minutes- 30 sec (3:30)
GRAND Groupe	5 minutes (5:00)

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
 Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Si la piste audio est plus longue que le temps imparti, l'ingénieur du son fera «fondre» le volume de la chanson à partir du moment où la limite de temps est dépassée.

NB : Une tolérance maximale par rapport aux limites établies de 15 secondes est autorisée

(EX: pour terminer le rythme musical, au cas où la piste audio ne permet pas une coupe nette dans les secondes établies).

1.7. DIRECTIVE EXPOSITIONS

L'artiste/athlète est autorisé, dans le choix du répertoire à exécuter, à présenter également du matériel original et inédit : musique, chorégraphie, chansons, textes ou routine

1.8. TOURS DE COMPÉTITION

La compétition est divisée en Manches.

Sélections de micro-zone:

La **phase Micro-Zone** consiste à obtenir l'éligibilité et le niveau avec lequel l'artiste/athlète participe au Championnat (Niveau C-B-A).

L'artiste/athlète doit obtenir l'éligibilité et le niveau pour chaque division/discipline individuelle dans laquelle il/elle concourt.

Les artistes/athlètes qui participent pour la première fois aux sélections Micro-Area du Championnat, s'inscrivent (niveau C-B-A) en proposant le niveau en fonction de leurs capacités également en accord avec leur professeur/coach.

La commission **Micro-Zone** se réserve le droit de confirmer ou de modifier le niveau (classe) proposé par l'artiste/athlète, compagnie ou duo, afin de rendre la compétition toujours équitable.

Les artistes/athlètes qui ont déjà participé au championnat et qui ne se sont pas qualifiés pour un niveau (classe) supérieur peuvent se réinscrire dans les

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

sélections Micro-Zone pour tenter d'obtenir un niveau de qualification supérieur.

Sélections de macro-zone :

La phase Macro-Zone sélectionne les 12 premiers artistes/athlètes (interprètes) de chaque Secteur (division ou discipline), Genre, Groupe d'âge (Catégorie), Niveau (Classe) qui accèdent de plein droit à la phase nationale. Les artistes/athlètes peuvent être plus de 12 à la discrétion du directeur de compétition s'il y a un nombre particulièrement important de participants.

Pour pouvoir participer à la **Finale National**, chaque artistes/athlète doit d'abord se qualifier en participant aux étapes précédente du championnat, aux sélections de **Micro-Zone et au sélection de Macro-Zone**, à l'exception des artistes/athlètes qui ont obtenu des prix en **ACCÈS DIRECT** ou (les Artistes/Athlètes qui ont acquis les niveaux requis en participant aux championnat lors des saisons sportives précédentes accèdent directement aux sélections de la macro-zone lors de la saison sportive suivante).

Lors de la finale nationale, les lauréates des médailles d'Or/d'Argent/ et de Bronze de chaque Disciplines, Division, Sexe, Groupe d'Age et Niveau sont annoncer.

Championnat national:

il se compose de deux phases, la **demi-finale** et la **finale**

Demi-finale:

Les 12 meilleurs artistes-athlètes (interprètes) de chaque Secteur (Division ou Discipline), Genre, Groupe d'âge (Catégorie), Niveau (Classe) classés dans chaque manche, passeront à l'étape suivante du Championnat (Championnat Continental) ; Les artistes/athlètes peuvent être plus de 12 à la discrétion du directeur de compétition s'il y a un nombre particulièrement important de participants.

Final:

Les 6 meilleurs artistes/athlètes (interprètes) de chaque Secteur (Division ou Discipline), Genre, Groupe d'âge (Catégorie), Niveau (Classe) classés, seront annoncés par le présentateur et les 3 artistes/athlètes avec les scores les plus

élevés se produiront encore une fois pour la proclamation de la première, deuxième et troisième place.

Dans le cas où le nombre d'artistes/athlètes en compétition est égal ou inférieur à trois, les phases Demi-Finale et Finale devront quand même avoir lieu, puisque les commissions doivent décréter leur aptitude.

Interprète P.A.S.S. absolu:

Pour les solistes il y aura une performance finale entre le premier genre masculin classé et le premier genre féminin classé pour le titre d'**Interprète P.A.S.S. absolu**

1.9. PREMI

Lors de la sélection de Macro-Zone, une attestation sera décernée aux **3 premiers classés** dans chaque Secteur (Division ou Discipline), Genre, Groupe d'âge (Catégorie), Niveau (Classe). Lors de la cérémonie de remise des prix, tous les finalistes qui se qualifient pour la prochaine étape du championnat seront annoncés par le présentateur.

Pendant la phase nationale

Pour les solistes, il y a :

- **les 12 premiers classés** dans chaque Secteur (Division/Discipline), Genre, Groupe d'âge (Catégorie), Niveau (Classe) recevront un certificat pour se qualifier pour le Championnat Continental
- le quatrième, cinquième et sixième lauréats de chaque discipline, division, sexe, groupe d'âge et niveau recevront le certificat.
- **les 3 premiers classés** dans chaque Secteur (Division/Discipline), Genre, Groupe d'âge (Catégorie), Niveau (Classe) recevront des médailles : Bronze, Argent et Or
- **Interprète P.A.S.S. absolue** recevra une Coupe et la Carte P.A.S.S. (crédit pouvant être dépensé dans la F.I.P.A.S.S. en Service et formation).

Pour les groupes et les duos, il est prévu :

- **Les 12 premiers classés** de chaque composant des groupes ou Duo de tous âges et de tous niveaux recevra un certificat de qualification du Championnat Continental.

Les quatrième, cinquième, et sixième lauréats de chaque discipline, division, sexe, groupe d'âge et niveaux recevront un certificat.

pour les 3 premiers classés chaque membre du groupe ou Duo de chaque Groupe d'âge (Catégorie) et Niveau (Classe) recevra une médaille: Bronze, Argent et Or

Des possibilités de placements professionnels et des bourses d'études seront offertes

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

1.10. Equipe Nationale Performer

Lors de la **Finale Nationale**, les meilleurs artistes/athlètes seront sélectionnés pour participer à l'enregistrement de l'émission télévisive "**Performer Cup**" par une commission spécialement constituée le comité technique de convocation "**CTC**" dans l'état ou le programme télévisé peut être produit comme c'est le cas en **Italie**.

Le CTC sélectionne les meilleurs artistes et athlètes de l'émission télévisée "**Performer Cup**" qui forment ensuite l'**Équipe Nationale** de chaque état.

Dans les pays où l'émission "**Performer Cup**" n'est pas disponible, l'équipe nationale d'interprète sera choisie lors de la **finale nationale** par une commission spéciale constituer (commission technique de convention CTC).

Les équipes **Nationale Performer** de chaque pays, se confronteront durant les championnats mondiaux désignant ainsi l'équipe nationale gagnante de "**Performer Cup Continental P.A.S.S.**" et de "**Performer Cup World P.A.S.S.**".

1.11. CHANGEMENT DE NIVEAU (CLASSE)

La mise à niveau (classe) se déroule de la manière suivante :

- **Sélections de Micro-Zone:** aucun changement de niveau (classe) n'est prévu
- **Sélections de Macro-Zone:** aucun changement de niveau (classe) n'est prévu
- **Championnat National:** il se qualifie pour accéder au niveau supérieur (ex: de C à B, de B à A) les 6 premiers classés de chaque discipline, division, groupe d'âge et niveau à condition qu'il y ait au moins 12 artistes/athlète en compétition dans la manche (batterie). Si le nombre des artistes/athlètes est inférieur de 12, la qualification au niveau supérieur n'aura lieu que si la moyenne de **la somme de votes lors de la phase de demi-finale nationale est égale ou supérieure à 8**.
La qualification à un niveau supérieur (classe) sera validée et effective lors de la saison sportive suivante et seulement après avoir terminé **les phases Micro-Zone, Macro-Zone** et Nationale du championnat précédent.

Le transfert de classe est obligatoire pour tous les artistes/athlètes ayant obtenu les positions précitées au classement, à l'exclusion des artistes/athlètes

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

ayant explicitement communiqué leur souhait de ne pas profiter de la possibilité de transfert via **le formulaire de demande de permanence de classe** pour des raisons pédagogiques. Toutefois, pour les artistes/athlètes participant pour la première fois aux sélections micro-zone du championnat, le choix de la classe appartient à l'enseignant/instructeur ou à l'artiste/athlète lui-même, mais la commission micro-zone peut le confirmer ou le modifier.

Nous vous rappelons également que seuls les artistes/athlètes qui participent pour la première fois au championnat s'inscrivent aux sélections micro-zone, ou ceux qui souhaitent passer à une classe supérieure (ne l'ayant pas atteint avec une "carrière sportive" dans le précédent championnat).

2. ASPECTS TECHNIQUES

2.1. SAISON SPORTIVE

Les compétitions officielles de l'interprète des arts scéniques-sportifs sont réparties comme suit :

- **Les sélections Micro-Zone** peuvent impliquer plusieurs Micro-Zones en même temps selon le choix certain des responsables territoriaux en collaboration.
- **Les sélections de Macro-Zone** peuvent impliquer plusieurs Macro-zones en même temps selon le choix incontestable des gestionnaires territoriaux en collaboration.
- **Championnat National**, auquel participent tous les finalistes qui se qualifient conformément au Règlement.
- **Championnat Continental** auquel participent tous les finalistes qualifiés, conformément au Règlement.
- **Championnat du Monde** auquel participent tous les finalistes qualifiés, conformément au Règlement.

Avant de participer au **Championnat National**, il est obligatoire de participer aux sélections précédentes **Micro-Zone** et **Macro-Zone**, à l'exclusion des artistes/athlètes qui se sont qualifiés par l'attribution de prix lors d'événements en partenariat avec la Méthode Pass.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Les artistes/athlètes n'ayant pas passé les sélections Micro-Zone ou Macro-Zone sur leur propre territoire, pourront à nouveau participer durant la saison sportive en cours, en s'inscrivant aux sélections **Micro-Zone** ou **Macro-Zone** suivant la leur dans un territoire différent

Ceux qui ont de sérieux obstacles à participer aux sélections Micro-Zone ou Macro-Zone de leur propre territoire peuvent demander à participer dans un autre territoire. (Par exemple, accident, maladie, force majeure)

2.2. RÉGULATION DU COMPORTEMENT

Principes éthiques fondamentaux

2.2.1 DIGNITÉ

La protection de la dignité de la personne est une exigence fondamentale

2.2.2 EGALITÉ

Nul ne peut discriminer les participants aux concours sur la base de la race, du sexe, de l'origine ethnique, de la religion, des opinions philosophiques ou politiques, de l'état civil ou d'autres raisons injustes ou non pertinentes.

F.I.P.A.S.S. soutient et pratique le principe et l'objectif de protéger l'égalité des chances pour ses athlètes.

2.2.3 RESPECT

Le harcèlement physique, mental, émotionnel, professionnel, sexuel et toutes les autres formes de harcèlement ou de blessure de ou par toute personne dans les repêchages et les championnats sont interdits.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

2.2.4 COMPORTEMENT AGRESSIF

Elle n'est pas tolérée par l'artiste/athlète et/ou les officiels de la compétition et peut entraîner une sanction immédiate par le directeur de la compétition.

Les sanctions peuvent prendre la forme d'un avertissement verbal ou d'une exclusion de la compétition. Ces sanctions doivent être signalées par le directeur de compétition dans le rapport final.

De plus, le Directeur de Compétition peut exclure un artiste/athlète, même s'il est seul l'un des points mentionnés dans les règles de conduite n'est pas respecté.

2.3. AFFILIATION ET MEMBRES

2.3.1. ADHÉSION

L'adhésion (associations/clubs sportifs) et l'adhésion (membres) expirent le 31 décembre de chaque année civile, mais il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année.

2.3.2. EXIGENCES

Pour participer aux compétitions en tant qu'artistes/athlètes, il faut être inscrit dans la base de données de F.I.P.A.S.S. et C.S.A.In.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Les artistes/athlètes non inscrits ne sont pas autorisés à participer aux championnats.

2.3.3 RÔLES TECHNIQUES

Lors de la sélection Micro-Zone, une commission ad hoc sera confiée par les responsables territoriaux qui choisiront des professionnels des différents secteurs artistiques et sportifs, afin de décréter l'aptitude de l'artiste/athlète concourant pour le championnat *Performer Cup*

A partir des sélections Macro-Zone, les rôles techniques sont les suivants:

Pour exercer les RÔLES TECHNIQUES dans chaque phase du championnat, il est nécessaire d'avoir suivi les cours de formation respectifs et d'avoir obtenu un diplôme et la CARTE TECHNIQUE relative, renouvelable chaque année.

* **Directeurs de compétition:** les directeurs de compétition représentent la plus haute autorité, supervisent tous les autres rôles techniques et veillent à ce que tous les points du Règlement soient appliqués, en cas de violation de celui-ci, ils procèdent à l'application de sanctions ;

* **Directeurs de Compétition Adjoints:** ils remplacent les Directeurs de Compétition en cas de départ, leur rôle principal est de superviser les juges afin qu'ils maintiennent toujours le plus haut niveau de jugement.

* **Officiels de la compétition**> Assister les rôles logistiques en assurant le bon déroulement de la compétition et en veillant à ce que tout se déroule conformément au règlement (coulisses, direction, réception), ce qui couvre les rôles suivants

- **Secrétaire de la compétition**> Il rédige le procès-verbal de la compétition et le fait signer par tous les techniciens concernés, en notant tous les détails pertinents et en recueillant les formulaires de réclamation.

- **Scrutateur**> Gère et recueille les votes, permet l'établissement des classements pour chaque série, supervise le bon travail des juges.

- **Inspecteur de la compétition**> Vérifie la bonne conduite et le comportement éthique des participants à la compétition.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

- **Superviseur musical** > Gère et assiste les techniciens pour les pistes d'accompagnement et les microphones.

- **Présentateur** > Ouvre et clôt les épreuves de la compétition et annonce chaque participant.

* **Jurys**: ils sont chargés d'évaluer les artistes/athlètes en compétition et de décider de leur qualification et de leur classement. Ils doivent adopter et respecter les méthodes d'évaluation et les paramètres établis dans le règlement du concours, en maintenant un comportement éthiquement irréprochable.

Leur travail sera supervisé par le Directeur de Compétition, le Directeur de Compétition Adjoint et assisté par les commissaires techniques.

* **Coordinateur technique par discipline** : membre des COMMISSIONS DE DISCIPLINE (chant, danse, musique, théâtre, arts du cirque et de l'acrobatie).

* **Coordinateur technique national et macro-régional** : Il promeut la F.I.P.A.S.S. sur le territoire national de compétence, organise et dirige l'équipe nationale ou macro-régionale.

Ils sont éligibles à ce titre par la reconnaissance collective de leur parcours artistique au niveau curriculaire. La nomination est supervisée par le Président Mondial de la F.I.P.A.S.S. sous réserve de son approbation incontestable.

* **Direction technique internationale** : elle assure la promotion de la F.I.P.A.S.S. sur son territoire international, organise et dirige l'équipe internationale/continentale.

2.3.4. ARTISTES / ATHLÈTES

Les artistes/athlètes sont inscrits au F.I.P.A.S.S. - C.S.A.In. via son association/club sportif ou école affiliée, ou individuellement via la F.I.P.A.S.S. suivant les modalités d'adhésion définies par F.I.P.A.S.S. - C.S.A.In. lui-même (**www.fipass.org**) et obtenant ainsi sa propre "SPORT CARD"

Chaque artiste/athlète individuel peut être inscrit auprès de plusieurs associations.

L'artiste/athlète est accrédité et se voit attribuer un dossard en présentant sa CARTE SPORTIVE accompagnée d'une pièce d'identité.

Une fois la compétition commencée, l'artiste/athlète doit être attentif à l'appel de l'annonceur afin de ne pas gêner ou retarder la compétition elle-même.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Puisqu'il pourrait y avoir des chevauchements dans les manches (manches) du championnat ou des problèmes techniques, sauf communication spécifique au directeur de compétition, si l'artiste/athlète ne se présente pas après l'annonce du présentateur qui appelle l'artiste/athlète, il sera exclu du présent concours et de deux suivants.

Une fois que les artistes/athlètes sont en possession de leur dossard, si pour une raison quelconque ils ne peuvent pas participer à une phase du concours ou sont contraints de se retirer après le début du concours, ils sont tenus d'en informer immédiatement le directeur du concours qui procédera à leur exclusion et en fera mention officielle dans le rapport final.

Il est du devoir de l'artiste/athlète d'accepter tout résultat obtenu lors de la compétition avec loyauté et esprit sportif.

2.3.5. INSCRIPTION ET FRAIS POUR LA COMPÉTITION DU CHAMPIONNAT

- Il y a une cotisation annuelle pour l'artiste/athlète pour obtenir sa propre **CARTE SPORTIVE**.

- Il y a un droit d'inscription unique pour la **sélection des Micro-Zone**. Avec le même tarif, il est possible de s'inscrire à la sélection d'un ou plusieurs **Secteurs (divisions/disciplines)**

- Il y a des frais d'inscription pour la **sélection des Macro-Zone** à participer dans **chaque secteur (division/discipline)**.

En Italie, ils sont à titre indicatif compris entre un minimum de 25,00 € et un maximum de 70,00 €

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Le coût des frais de compétition varie d'un pays à l'autre, en tenant compte de la position socio-économique de chaque pays. Par exemple, le montant en euros n'est pas converti en devise locale, mais une cotation différente sera appliquée dans chaque pays.

N.B. Les frais de participation sont toujours à considérer par personne même dans le cas de Groupe et Duo.

Il existe deux groupes de paiement pour les deux regroupements sectoriels de la concurrence

- le **premier groupe** comprend des solos et des duos;
- le **deuxième groupe** comprend les petites et grandes équipes

Une réduction de 50 % est appliquée lorsque l'artiste/athlète participe à deux ou plusieurs secteurs (divisions/disciplines) appartenant au même groupe.

2.4. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

En signant le formulaire de concours, l'artiste/athlète accorde le F.I.P.A.S.S. et ses affiliés le droit complet et irrévocable de produire, copier, distribuer, afficher ou transmettre la voix et l'image de l'artiste/athlète en rapport avec le championnat par cassette vidéo, film, cassette audio ou toute méthode électronique ou mécanique connue ou conçue à l'avenir.

L'artiste/athlète reconnaît en outre que F.I.P.A.S.S. a le droit d'utiliser le nom, l'image, la voix ou les informations biographiques de l'artiste/athlète pour promouvoir ou faire connaître le championnat à tous les niveaux. L'artiste/athlète reconnaît que toute photo ou enregistrement pris dans le cadre de cet accord devient la propriété exclusive de F.I.P.A.S.S. pour toujours et dans le monde entier.

2. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

5.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets et/ou de personnes (comme indiqué dans la lettre jointe à cette lettre)

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

2. PLAINTES

6.

Pendant le concours, il est possible de déposer des réclamations en demandant le formulaire approprié au secrétariat du concours qui le communiquera au directeur du concours.

2. RÉSULTATS DU CHAMPIONNAT

7.

Dans les jours qui suivront la compétition, les classements des artistes/athlètes seront publiés sur le site www.fipass.org

Dans les 10 jours suivant la fin du concours, il est possible de demander par e-mail au Secrétariat National, de consulter les dossiers des jurys.

3. CHAMPIONNAT CONTINENTAL

Les 12 meilleurs finalistes du Championnat National de chaque Secteur (Division/Discipline), Genre, groupe d'âge (Catégorie), Niveau (Classe) auront accès au Championnat CONTINENTAL (Coupe d'Europe / Coupe d'Afrique / Coupe d'Asie / Coupe d'Amérique du Nord / Latine / Coupe d'Australie / Coupe de l'Antarctique) pour représenter votre pays.

Artistes - les artiste/athlètes peuvent être plus de 12 dans chaque secteur (division/discipline), genre, groupe d'âge (catégorie), niveau (classe) à la discrétion du directeur de la compétition si le nombre d'artistes/athlètes dans les manches (batteries) est particulièrement élevé ;

Le Championnat Continental a lieu tous les trois ans.

4. CHAMPIONNAT DU MONDE

Les 12 meilleurs finalistes du championnat continental de chaque secteur (division/discipline), genre, groupe d'âge (catégorie), niveau (classe) participeront au **Championnat du Monde** pour représenter leur continent.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874

Les artistes/athlètes peuvent être plus de 12 dans chaque secteur (division/discipline), genre, groupe d'âge (catégorie), niveau (classe) à la discrétion du directeur de la compétition si le nombre d'artistes/athlètes dans les séries (batteries) est particulièrement élevé ;

Le Championnat du Monde a lieu tous les trois ans.

F.I.P.A.S.S.

Sede Operativa / Operative Office > Via Padre Agostino Fioravanti, 90
Rome, 00132 – ITALY e-mail: info@fipass.org

www.fipass.org

Partita I.V.A. / VAT number > 05475650874